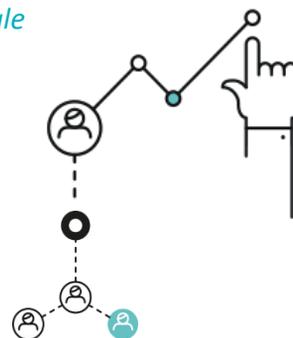


Appel à projets

Accompagner les transitions et les métiers de demain

Accompagner la transformation digitale, environnementale et sociale



OBJECTIFS

La Région accompagne les entreprises pour faire face aux **grandes mutations en cours** (digitale, environnementale, sociale).

Cette stratégie s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique (la SRESTE), adoptée en Assemblée Plénière du 25 novembre 2022, visant à accroître la performance globale des entreprises (volet sociétal) et accélérer la transformation du modèle économique régional (en lien notamment avec la transformation digitale et énergétique).

Afin d'accompagner les entreprises dans ces transitions, la **formation des salariés** est un levier essentiel en ce qu'elle **favorise le maintien et le développement des compétences, l'adaptation aux évolutions technologiques, et prépare aux métiers de demain** ; elle permet ainsi de sécuriser les parcours professionnels et d'assurer le maintien de l'emploi durable sur le territoire régional.

La Région souhaite accompagner, via cet appel à projets, les entreprises dans leurs transformations :

- **Digitale**

La révolution technologique que représente l'IA, doit être accompagnée par des formations pour permettre que celle-ci devienne un atout, gage de performance, d'innovation et de gain de compétitivité. En parallèle, l'augmentation des data, l'IA également, obligent à renforcer la cybersécurité. Se prémunir d'une cyberattaque permet aux entreprises d'amoinrir leur vulnérabilité et de garantir ainsi leur pérennité.

- **Environnementale**

La prise en compte des enjeux environnementaux dans le fonctionnement de l'entreprise, dans ses process, dans son mode de production engendre de nombreux bénéfices. En effet, outre la prise en compte des aspects environnementaux et climatiques, un travail sur les coûts énergétiques permet par exemple de générer des économies. De plus, dans le contexte actuel du monde du travail, ceci renforce l'attractivité de l'entreprise, notamment pour la génération Z.

- **Sociale**

La transformation des modèles des entreprises (nouvelles modalités de gouvernance, nouveaux modes de travail, etc.) est la garantie d'une meilleure qualité de vie au travail, elle favorise l'attractivité et la fidélisation des salariés, permettant d'augmenter la rentabilité et la performance des entreprises.

Cet appel à projets est lancé par la Région avec les OPCO (Opérateurs de Compétences) ATLAS, AFDAS, Santé, OPCO 2I, Constructys, OCAPIAT, Mobilités, Commerce, OPCO EP (Entreprises de Proximité).



BENEFICIAIRES



- **Taille** : entreprises de moins de 250 salariés
A titre exceptionnel, les entreprises de plus de 250 salariés (ETI) si le projet est structurant pour l'économie régionale et pour le territoire en termes d'innovation, d'attractivité et de développement économique. Ces demandes seront étudiées au cas par cas.
- **Localisation** : avoir son siège en Occitanie ou un établissement sur le territoire Occitanie et produire sur le territoire (les entreprises hors Occitanie peuvent également prétendre à ce dispositif si l'objet du projet est de créer un établissement de production sur le territoire)
- **Situation financière** : saine et à jour des obligations fiscales et sociales. L'entreprise ne doit pas être qualifiée d'entreprise en difficulté (règlementation européenne).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU PROJET

Se référer aux critères spécifiques indiqués dans l'axe souhaité

Nombre minimum de personnes formées :

- 2 salariés minimum pour les entreprises de plus de 10 salariés,
- 1 salarié pour les entreprises de moins de 10 salariés.

Durée minimum de formation : 1 jour (7 h)

MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

Se référer aux critères spécifiques indiqués dans l'axe souhaité

DEPENSES ELIGIBLES

Coûts pédagogiques de formation

Plusieurs organismes de formation peuvent être mobilisés.

Dépenses et actions inéligibles :

- Frais de déplacement, de restauration, de logement, des personnes formées ou des formateurs
- Salaires des personnes formées et des personnes mobilisées pour la préparation de cette formation
- Formations réglementaires obligatoires

MODALITES DE FINANCEMENT

- **Taux d'intervention** : entre 50 et 70% du coût total du projet
- **Montant** : 15 000 € / projet maximum
- **Durée de réalisation de l'opération** : 18 mois maximum à compter de la date d'envoi de la demande à la Région

PIECES JUSTIFICATIVES

Les pièces justificatives nécessaires à la complétude du dossier sont :

- Document de demande en annexe
- Présentation détaillée du programme par jour de formation
- Devis de/des organisme.s de formation indiquant le coût horaire de formation

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à l'appel à projets vaut dossier de demande de financement.

Dates de dépôt : du 27 juin 2025 au 14 août 2025.

Les candidatures sont à envoyer de préférence par mail : competences.RH@laregion.fr ou par courrier à l'adresse postale ci-dessous :

Direction de l'Economie territoriale, de l'Emploi et des Transitions – DEET
Hôtel de Région Toulouse
22, boulevard du maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9

Contact pour toute question : competences.RH@laregion.fr

MODALITES DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA REGION

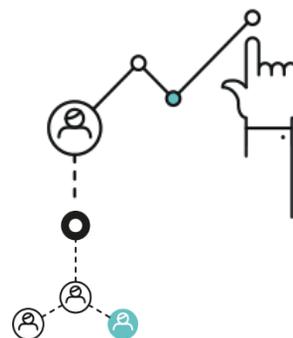
Lorsque votre projet est retenu, la contribution financière de la Région est versée directement à votre OPCO, qui assure le montage administratif et financier de votre projet.

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de projets soutenus
- Nombre de salariés formés

Appel à projets annuel avec date de dépôt unique

Axe « Transformation digitale Intelligence Artificielle et Cybersécurité »



Face à la révolution technologique de l'IA et son impact sur la société et l'économie, la Région a décidé d'adopter, en juillet 2024, une stratégie régionale, qui définit les grands enjeux de son action.

Ainsi, la Région définit comme **1^{ère} priorité d'accompagner le déploiement de l'IA dans l'économie régionale en soutenant la recherche et la formation.**

En effet, la compréhension des opportunités comme des risques par tous les citoyens (grand public, étudiants, salariés...) constitue un enjeu majeur. La formation des salariés, leur appropriation de l'IA, leur montée en compétences, est crucial. A ce titre, l'article 4 du règlement européen sur l'IA (AI Act) impose la maîtrise des systèmes d'IA employés par les salariés.

Le présent appel à projets vise à accompagner cette montée en compétences, la conduite du changement induite par cette révolution, mobiliser toutes les équipes au sein de l'entreprise et garantir des formations conformes aux grands principes de la Région (éthique, souveraine, responsable, etc.).

Dans le même temps, les attaques cybercriminelles augmentent et seront encore plus accrues avec l'intégration de l'IA. Se protéger de ces attaques est un enjeu économique vital, tant pour garantir la croissance des entreprises que pour conserver la confiance de leurs clients.

La cybersécurité représente un enjeu majeur pour la compétitivité et l'indépendance des entreprises. Alors que les grands groupes sont de plus en plus "cyber-résilients", les plus petites entreprises sont les cibles privilégiées des attaques : plus de 50 000 PME ont été victimes de cybercriminalité en 2017. La Région Occitanie s'engage, au travers notamment du centre de cybersécurité Cyber'Occ, à accompagner les entreprises dans la mise en place de mesures de protection. Celles-ci relèvent souvent de failles humaines et il est indispensable de former les utilisateurs à la cybersécurité, ce qui fait l'objet du présent appel à projets.

OBJECTIFS

Volet IA

- Accompagner les entreprises dans leur stratégie d'intégration de l'Intelligence artificielle dans les métiers et les process
- Soutenir la montée en compétences des salariés et leur mobilisation, en transversalité (fonctions techniques/support) dans cette intégration
- Accompagner l'intégration d'IA responsables (européennes, de confiance, frugales, éthiques) et conformes aux critères et exigences du règlement européen pour l'IA (AI Act)

Volet Cybersécurité

- Accompagner les entreprises dans leur stratégie d'intégration de la cybersécurité dans les métiers et les process
- Soutenir la montée en compétences des salariés (experts ou non) au sein de l'entreprise
- Accompagner la création de solutions de cybersécurité par la montée en compétences d'experts

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU PROJET



Volet IA

Le projet de formation peut porter sur :

- **Bâtir une stratégie** : comment utiliser l'IA dans sa stratégie d'entreprise : potentiel de l'IA pour le développement de l'entreprise
- **Création de produits ou de services, accélération de l'innovation** :
 - Comment utiliser l'IA pour créer de nouveaux produits ou services : quels outils en fonction de mon secteur d'activité, mon besoin, ...
 - Formation sur un/des SIA (Système d'Intelligence Artificielle) choisis pour développer de nouveaux produits et services ou améliorer les produits et services existants et augmenter la productivité
- **Transformation des process RH en lien avec l'utilisation de nouveaux SIA** : conduite du changement transformation de l'entreprise (changement de modèle)

Toutes les propositions devront contenir un volet sur les aspects juridiques et éthiques de l'utilisation de l'IA et à minima une réflexion sur la partie souveraineté des données

Volet Cybersécurité

Le projet de formation peut porter sur :

- **Bâtir une stratégie** : comprendre les enjeux de la cybersécurité et mettre en œuvre une politique de cybersécurité au sein de son entreprise
- **Former des experts** en cybersécurité (cœur de métier)
- **Former des « référents »** en cybersécurité
- **Formation permettant la création d'outils** de cybersécurité

Une proposition de formation se limitant au RGPD n'est pas éligible.

Toutes les propositions devront intégrer à minima une réflexion sur la partie souveraineté des données.

MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

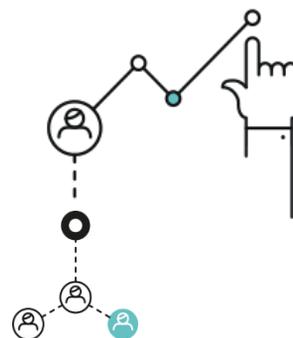
- Projet inscrit dans une stratégie globale de l'entreprise, qui vise à apporter une valeur ajoutée en termes de gains de productivité et/ou de compétitivité
- Qualité de la formation proposée notamment au regard des critères suivants :
 - Montée en compétences technique
 - Conduite du changement, modification des process, etc.
 - Pour le volet IA : Intégration dans la formation des critères de l'AI Act et de la stratégie régionale sur l'IA responsable (européennes, de confiance, frugales, éthiques)
- Critère subsidiaire : projet structurant pour une filière, un territoire ou un secteur d'activité



Axe « Transformation sociale »



- Les entreprises doivent faire face à de **nouveaux enjeux sociaux, notamment en lien avec la période post Covid et les aspirations de la génération Z**, pour pouvoir attirer et fidéliser leurs salariés : conditions de travail (télétravail, modes de gouvernance, équilibre vie privée-vie professionnelle),
- De nombreuses entreprises « vertueuses », « engagées », mènent une **politique de Responsabilité sociale**, qui implique une transformation sociale de l'entreprise.



La Région porte des actions visant à accroître la performance globale des entreprises sur le volet sociétal : Pacte pour l'Embauche adopté en 2022, contrat RH-conseil, auto-diagnostic Quali'Occ RH... avec pour objectif d'être la 1^{ère} région à économie engagée. Le présent appel à projets vise à **accompagner dirigeants et salariés dans la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de fonctionnement**.

OBJECTIFS

Accompagner la transformation des modèles d'entreprises au niveau social

- Les nouveaux **modes de gouvernance** (nouveaux modes de management et d'organisation, dialogue social), de partage de valeurs
- Nouvelle **organisation du travail** : temps de travail (ex. semaine de 4 jours...), modalités de collaboration, etc.
- Les démarches d'attractivité et de **fidélisation des salariés** (marque employeur, intégration des salariés, etc.)
- Les actions favorisant la **Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT)**, l'égalité et la diversité et l'inclusion au sein de l'entreprise
- Le **numérique responsable** (volet accessibilité)

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU PROJET

Volet IA

Les formations peuvent porter sur :

- La **stratégie de mise en œuvre d'une démarche** de transformation sociale : quels enjeux, quels modèles, quelles méthodes, ...
- Une nouvelle **modalité d'organisation du travail**, en lien avec la gouvernance, les temps de travail, la qualité de vie au travail, etc.
- Stratégies et actions en lien avec **l'attractivité et la fidélisation des salariés**
- **L'accompagnement au changement** en interne en lien avec l'implémentation d'une nouvelle organisation du travail

Une formation visant exclusivement à une labellisation RSE ne sera pas éligible.



MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

- Projet en lien avec la stratégie globale de l'entreprise
- Projet démontrant l'intérêt/l'impact sur l'entreprise et ses salariés
- Qualité de la formation proposée
- Critère subsidiaire : projet structurant pour une filière, un territoire ou un secteur d'activité

Seront privilégiés :

- les projets de formation incluant des membres de l'équipe de direction et des salariés
- les projets / démarches démontrant également la prise en compte des enjeux de transformation environnementaux dans la stratégie de l'entreprise, en complément de la transformation sociale



Axe « Transformation environnementale »



Les **urgences climatiques, énergétiques et environnementales** nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour **baisser de plus de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030** (par rapport à 1990), **réduire nos pressions sur la biodiversité et mieux gérer nos ressources essentielles**.

C'est avec cette finalité que la Conférence des parties (COP) co-pilotées par la Région et l'Etat a été lancée en Occitanie pour assurer la mise en œuvre de la planification écologique.

Par ailleurs, la Région déploie des plans d'action pour accompagner la transformation environnementale sur de nombreux secteurs : énergie (hydrogène, éolien flottant), eau, biodiversité, déchets et économie circulaire, soutien à la décarbonation de l'industrie, bâtiment durable, agriculture durable...

Accompagner les entreprises dans leur transformation environnementale revêt plusieurs enjeux :

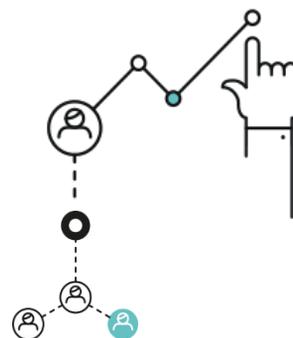
- Anticiper les conséquences du changement climatique
- Aller vers une économie de haute valeur humaine et écologique
- Préparer les activités de demain : accompagner les entreprises et leurs salariés vers les métiers de demain et les emplois d'aujourd'hui, objet du présent appel à projets

OBJECTIFS

- Accompagner les entreprises dans leur stratégie d'intégration de critères environnementaux dans leurs modes de fonctionnement/ de process, de production, de stockage, de recyclage (cycle de vie du produit)...
- Soutenir la montée en compétences des fonctions et personnes « non expertes » pour garantir la transversalité de l'intégration de la transformation
- Accompagner la formation d'experts
- Accompagner les formations visant à réduire l'impact environnemental des productions, ou à créer des produits ou services à faible impact environnemental

Exemples :

- Ecoconception (à l'échelle d'un produit, procédé ou service)
- Politique d'achats responsables
- Numérique responsable, mobilités durables
- Agriculture : gestion de l'eau, des pesticides, de l'assolement...
- etc.





CONDITIONS D'ELIGIBILITE DU PROJET

Le projet de formation peut porter sur :

- **Bâtir une stratégie** : réflexion globale sur la stratégie environnementale de l'entreprise, en vue d'identifier des opportunités de développement durable limitant la consommation de ressources et la production de déchets
- **Création de produits ou de services ou de nouveaux process de production** responsables qui visent l'efficacité énergétique, l'optimisation des impacts (ex : décarbonation, réduction de déchets, recyclage, impact sur l'environnement...)

Formations spécifiques, notamment sur :

- La gestion de l'énergie (acquérir des compétences pour identifier les sources de gaspillages énergétique...)
- La gestion des énergies renouvelables
- La gestion des déchets
- La mobilité durable (réduire l'impact environnemental des déplacements, favoriser les transports alternatifs...)
- Le numérique responsable (analyse des cycles de vie...)
- **Transformation transverse de process en lien avec l'intégration de la transformation environnementale** : conduite du changement, transformation de l'entreprise (changement de modèle)

MODALITES DE SELECTION DES PROJETS

- Projet en lien avec la stratégie globale de l'entreprise :
 - pour sa propre transformation interne
 - pour la transformation de ses produits ou services
 - pour l'élaboration de produits ou services à forte valeur ajoutée en termes de réduction d'impact écologique
- Qualité de la formation proposée notamment au regard des critères suivants :
 - Montée en compétences technique
 - Conduite du changement, modification des process, etc.
- Critère subsidiaire : projet structurant pour une filière, un territoire ou un secteur d'activité